

10 décembre 2014 / December 10th, 2014

Bulletin de l'AQTr #35 - 2014 : Message de la SAAQ – Gestion uniforme des classes de permis de conduire

Dès décembre 2014, les personnes désirant obtenir la classe 6E (conduite d'une motocyclette à trois roues) pourront se présenter directement en centre de services avec leur attestation de réussite du cours et faire ajouter cette classe à leur permis de conduire. L'attestation de réussite du cours n'aura plus à être faxée au siège social de la Société pour l'émission de l'attestation permettant la conduite d'une motocyclette à trois roues. La classe 6E autorisant la conduite d'une motocyclette à trois roues sera dorénavant inscrite sur les permis de conduire plastifiés, comme toutes les autres classes, pour les futurs détenteurs de la classe. Ce changement s'appliquera graduellement aux personnes déjà détentrices de la classe 6E.

La classe 6E autorisant la conduite d'une motocyclette à trois roues sera dorénavant inscrite sur les permis de conduire plastifiés, comme toutes les autres classes, pour les futurs détenteurs de la classe. Ce changement s'appliquera graduellement aux personnes déjà détentrices de la classe 6E.

News bulletin from the AQTr #35: Message from the SAAQ – Similar Management for Driving Licences' Classes

Starting from December 2014, people wishing to obtain the class 6E driver's licence (operating a three-wheeled motorcycle) will be able to go, once they succeeded, immediately to a SAAQ Service center with their attestation to add this class to their driving licence. Indeed, an attestation of success will no longer have to be faxed to the SAAQ's head office for the emission of the attestation allowing to operate a three-wheeled motorcycle

The class "6E" enabling to operate a three-wheeled motorcycle will from now on be written on laminated driving licences, just as all the other classes, for all the future holders of this class. This change will be implemented gradually to the people who already have a 6E driving licence.